

e-APP: déjà 10 juridictions participantes
La Géorgie et Andorre ont lancé leur e-Registre respectif

En juillet 2009, la Géorgie et Andorre ont annoncé le lancement de leur e-Registre respectif afin de vérifier l'authenticité de leurs Apostilles. Ces nouveaux e-Registres sont disponibles aux adresses <www.cra.gov.ge/alp> (Géorgie) et <www.mae.ad> (Andorre).

La Géorgie et Andorre rejoignent la Nouvelle-Zélande, la République de Moldavie, la Bulgarie, Murcia (Espagne), la Colombie, la Belgique, le Rhode Island (États-Unis d'Amérique) et le Kansas (États-Unis d'Amérique), faisant ainsi parties des 10 premières juridictions ayant mis en œuvre au moins l'une des deux composantes de l'e-APP.

Le Bureau Permanent tient à féliciter la Géorgie et Andorre de la mise en œuvre réussie de leur e-Registre respectif et réitère ses compliments à l'ensemble des autres juridictions participantes. Les États contractants sont invités à envisager la mise en œuvre de l'e-APP afin de bénéficier des avantages que ce programme offre : une technologie sûre, la réduction des coûts, ainsi qu'une sécurité et efficacité renforcées.

Juridiction	e-Apostilles	e-Registre
Kansas (États-Unis d'Amérique)	fév. 2007	
Rhode Island (États-Unis d'Amérique)		fév. 2007
Belgique		oct. 2007
Colombie	oct. 2007 (impression des e-Apostilles)	oct. 2007
Murcia (Espagne)	nov. 2008	
Bulgarie		nov. 2008
Moldavie		jan. 2009
Nouvelle-Zélande	mai 2009	
Géorgie		juil. 2009
Andorre		juil. 2009